



**CERTIFICAT DE DECISION**  
**DE NON OPPOSITION**  
**A UNE DECLARATION PREALABLE**  
Délivré par le Maire au nom de la Commune

Monsieur Timotéo ABELLAN Maire de la Commune de MARNES

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) validé le 13 avril 2021

**CERTIFIE qu'il n'y a eu AUCUNE OPPOSITION à la déclaration préalable de :**

Société : SAS ISP IMMOB SAROLI PERRET

N° Siret : 45103472200012

Représenté par : Monsieur Julien SAROLI

Domicilié : 6, rue Henri Valencin 69970 CHAPONNAY

Enregistrée sous le numéro : DP 069 281 23 00009

Déposée le : 17 /02/2023

Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 21/02/2023

Nature du projet :

Modification d'ouvertures et changement d'huisseries

Situation : 290 rue Neuve 69970 MARNES

Parcelle C 2535 ; C 2536 ; C 2537

OBSERVATIONS :

Ce certificat est délivré en application de l'article R 424-13 du code de l'urbanisme.  
Conformément aux dispositions de l'article R 424-12 du Code de l'urbanisme, le pétitionnaire est informé que la présente décision et le dossier ont été transmis au Préfet dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://telerecours.fr) (<http://telerecours.fr/>)

Fait à MARENNES,  
Le 22 février 2023  
Le Maire,



Timotéo ABELLAN